

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date De Révision: 2020/02/13

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit **GREEN GAS (OIL-FREE) 560ml**
Autres noms --

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Voir notice technique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société **CYBERGUN GROUP**
40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes, France
Téléphone +33 1 42 04 81 00
Fax

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone +33 1 42 04 81 00

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Gas 1 H220 Gaz extrêmement inflammable.
Gaz sous pression H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**DANGER**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de Prudence - Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils de Prudence - Réponse:

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Conseils de Prudence - Stockage::

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P410+403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseils de Prudence - Élimination:

P501 Dispose of contents / container in accordance with local / national regulations.

Voir la notice technique.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Peut absorber l'oxygène et causer une suffocation rapide.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances qui présentent un danger en vertu du Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP/GHS] (dans sa version modifiée par (UE) 2015/830), et comme énumérés ci-dessous.

Ingrédient / Désignations chimiques	Poids %	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008
Propane	75 – 100	Flam. Gas 1; H220
N° CAS: 74-98-6		Gaz sous pression; H280
N° CE: 200-827-9		
N° Index: 601-003-00-5		

* Le texte intégral des phrases figure au Section 16.

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Général	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation	Déplacer le patient à l'air frais, le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, placer le patient en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. Ne rien administrer par la bouche.
Yeux	Rincer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières écartées et consulter un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau minutieusement avec de l'eau et du savon ou utiliser tout produit approuvé.
Ingestion	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas bouger. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aperçu	Aucune donnée spécifique sur les symptômes n'est disponible. Traiter selon les symptômes. Voir la section 2 pour plus de détails.
---------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'intention du médecin	Traitement symptomatique.
---	---------------------------

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: mousse résistant à l'alcool, CO₂, poudre chimique sèche, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition dangereuse: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les contenants fermés exposés au feu en les arrosant d'eau. Ne pas laisser l'eau de ruissellement et les contaminants provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les évacuations ou dans les cours d'eau.
Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que les déversements ne pénètrent dans les canalisations d'égout ou les cours d'eau.
Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant chaque utilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte, puis placer dans un contenant pour les déchets chimiques.

Déversement important: Rincer la zone de déversement avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. endiguer la matière et l'absorbant contaminés en vue de leur élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle approprié.

Voir la section 13 pour de plus amples renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les contenants avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Éviter le contact avec les yeux. Prévoir une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle approprié.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Voir la section 2 pour plus de détails. – [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Agents oxydants puissants

Voir la section 2 pour plus de détails. – [Stockage] :

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
74-98-6	Propane	OSHA	TWA 1000 ppm (1800 mg/m ³)
		ACGIH	S'assurer de la teneur minimale en oxygène (annexe F de l'ACGIH)
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1800 mg/m ³)

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire	Si des travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires appropriés et homologués.
Yeux	Lunettes de protection recommandées
Peau	Il est recommandé de porter une combinaison qui couvre le corps, les bras et les jambes. La peau ne doit pas être exposée. Toutes les parties du corps doivent être lavées après contact. Gants de protection recommandés.
Contrôles techniques	Prévoir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, il convient de recourir à une ventilation par aspiration locale et à une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition en milieu de travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.
Autres pratiques de travail	Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour de plus amples détails.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent
Odeur	Inodore

Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-42°C (-44°F)
Point d'éclair	-105°C (-157°F) / Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation (Éther = 1)	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: 1.9% Limite supérieure d'explosivité: 9.5%
Pression de vapeur (Pa)	853 kPa (21°C)
Densité de vapeur (Air=1)	1.5 (15.56°C)
Densité relative	0.504 (15.56°C (60°F))
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partition n-octanol/eau: (Log Kow)	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	450°C (842°F)
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures dépassant le point de combustion. Contact avec des matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Remarque: Lorsqu'on aucune donnée spécifique DL50 n'est disponible en qui concerne la toxicité aiguë, on utilise l'estimation ponctuelle de la toxicité aiguë convertie dans le calcul de l'ETA (Estimation de toxicité aiguë).

	Classification	Description des dangers
Toxicité aiguë (orale)	--	Non applicable
Toxicité aiguë (cutanée)	--	Non applicable
Toxicité aiguë (Inhalation)	--	Non applicable
Corrosion/irritation de la peau	--	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation grave des yeux	--	Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	--	Non applicable
Sensibilisation cutanée	--	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	--	Non applicable
Cancérogénicité	--	Non applicable

Toxicité pour la reproduction	--	Non applicable
STOT- exposition unique	--	Non applicable
STOT- exposition répétée	--	Non applicable
Risque d'aspiration	--	Non applicable

Composants

Toxicité aiguë

Composant	Orale LD50, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4hr	Inhalation Poussière / Brouillard LC50, mg/L/4hr	Inhalation Gaz LC50, ppm
Propane - (74-98-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	658.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données cancérogènes

N° CAS	Composant	Source	Valeur
74-98-6	Propane	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non ; Suspecté: Non
		IARC	Groupe 1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux produits chimiques.

Écotoxicité aquatique

Composant	96 hr LC50 Poisson, mg/L	48 hr EC50 Crustacé, mg/L	ErC50 Algue, mg/L	3hr IC50 Bactérie, mg/L
Propane - (74-98-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Respecter toutes les réglementations fédérales, régionales et locales lors de l'élimination de cette substance.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	ICAO-TI/IATA-DGR	ADN
14.1. Numéro ONU			
1950	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Aérosols, inflammable (each not exceeding 1 L capacity)	Aérosols, inflammable (each not exceeding 1 L capacity)	Aérosols, inflammable (each not exceeding 1 L capacity)	Aérosols, inflammable (each not exceeding 1 L capacity)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.1	2.1	2.1	2.1

			
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Polluant marin: Non	Non applicable	Non applicable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Aucune autre information.			
14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code			
Non applicable.			

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Réglementation fédérale américaine

Les données réglementaires de l'article 15 ne se veulent pas exhaustives; seuls certains règlements sont représentés.

TSCA: Tous les composants de ce matériel sont soit listés, soit exemptés de l'inscription sur l'inventaire TSCA.

SARA 302: Aucun produit chimique contenu dans cette matière n'est assujéti aux exigences de déclaration prévu au titre III, section 302, de la LEP.

SARA (311/312): Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides), Gaz sous pression, Asphyxiant simple.

SARA (313): Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti aux exigences de la LEP 313 relatives à la notification des fournisseurs au programme de libération de substances toxiques

Législation nationale

Aucune n'a été notée.

Législation de Taïwan (R.O.C)

Occupational Safety and Health Act, Toxic Chemical Substance Control Act, Standards of Permissible Exposure Limits of Airborne Hazardous Substances in Workplace, Regulations for the Labeling and Hazard Communication of Hazardous Chemicals, Regulations Governing Designating and Handling of Priority Management Chemicals, Methods and Facilities Standards for the Storage, Clearance and Disposal of Industrial Waste, Public Hazardous Substances & Flammable Pressurized Gases Establishment Standards & Safety Control Regulations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Les informations et recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme correctes. Toutefois, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est donnée à l'égard de l'information contenue dans le présent document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif qui pourrait être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est le suivant:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Il s'agit de la première version en format SGH SDS. Listes des changements par rapport aux versions précédentes dans d'autres formats ne s'appliquent pas.

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Il définit le produit selon les critères les précautions de sécurité appropriées. Il ne constitue pas une garantie sur les propriétés du produit.

Fin du document